

Novembre 2023

L'ACTU DES ÉLUS



Toute l'actualité des communes et des intercommunalités de Loire-Atlantique !

L'édito du Président

Maurice Perrion

Président de l'AMF 44

Maire de Ligné et Président de la
Communauté de Communes du Pays
d'Ancenis



Mesdames, Messieurs les Maires,
Les Présidents d'Intercommunalités et élus locaux,
Cher(e)s collègues,

J'ai le plaisir de vous adresser ce nouveau **numéro de la Newsletter des Maires et des élus locaux de Loire-Atlantique**. En plus de l'actualité communale et intercommunale, des actions de l'AMF 44 et d'un dossier juridique, vous y trouverez aussi un dossier sur le **"Congrès des Maires 2023"**.

L'AMF nationale en lien avec la Ministre des Collectivités Locales, Dominique FAURE, conduisent un travail de diagnostic sur le vécu des élus locaux et souhaitent identifier des pistes de solutions pour l'avenir de nos territoires et de nos mandats de Maire.

Pour ce faire, une **« Convention Nationale de la Démocratie Locale »**, est organisée par le gouvernement ce mois de novembre, pour encore mieux cerner et identifier toutes les remontées des élus sur la dégradation des conditions d'exercice des mandats.

Il sera évoqué trois grandes thématiques : le **statut de l'élu**, la **simplification de l'action publique locale** et le **fonctionnement quotidien des collectivités**.

A l'occasion de cette Convention Nationale de la Démocratie Locale, je compte d'ores et déjà rappeler la **dégradation des conditions d'exercice** de nos mandats, la **complexité croissante et l'inflation normative** qui pèsent sur l'action publique locale (400 000 normes régissent la vie des élus locaux !), mais aussi la **recrudescence des agressions contre les élus**, ce qui génèrent une crise de l'engagement chez les élus.

J'aborderai aussi **nos budgets locaux de plus en plus contraints**. Avec la suppression de la CVAE, c'est une nouvelle recette fiscale des communes et leur intercommunalité qui disparaît après la taxe d'habitation. Les Communes subissent aussi l'inflation, pour laquelle la DGF n'a pas été indexée en conséquence par l'Etat. Si les Communes n'ont plus de capacité de financement, la crise démocratique amplifiera car les élus ne pourront pas respecter leurs engagements du mandat.

Enfin, je milite pour un **véritable statut de l'élu local**, en mettant noir sur blanc indemnisation, protection sociale, sécurité des élus, congé électif, etc. Nous devons avoir la capacité et les moyens d'agir comme il se doit !

Au-delà des trois thématiques ciblées par la Convention, je souhaite aussi que soit pris en compte d'autres sujets comme **l'égalité femme / homme en politique**, ainsi qu'un travail spécifique et approfondi sur **les difficultés des intercommunalités à agir**.

J'ai sollicité vos contributions afin de relayer fidèlement le **ressenti et le vécu des Maires de Loire-Atlantique**. Je tiens à vous remercier pour vos nombreux retours.

Bien sincèrement,

Maurice Perrion
Président AMF 44 à votre service

DE NOUVEAUX MAIRES EN LOIRE-ATLANTIQUE.

De nouveaux maires de Loire-Atlantique ont été élus dernièrement : **Anita BONNIER**, Maire de Ruffigné, **Emmanuelle DACHEUX**, Maire de Piriac, **Aurélié GUITTENY**, Maire de Sainte Pazanne, **Matthieu HAMARD**, Maire de La Chapelle-Glain, et **Dorothee PACAUD**, Maire de Saint-Brévin-Les-Pins.

Le Président et Conseil d'Administration de l'AMF 44 leur adressent tous leurs vœux de réussite dans l'exercice de leurs nouveaux mandats.

APPEL À PROJETS COMMUN 2024 - DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR), DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

La préfecture a lancé l'AAP DETR / DSIL. Les collectivités devront déposer leur formulaire de demande de subvention au plus tard le 15 décembre 2023, délai de rigueur.

Comme chaque année, la préfecture a publié un guide pratique des demandes de subvention DETR et DSIL ainsi que des modèles de pièces à joindre au formulaire.

Bilan de la programmation 2023 :

10,2 M d'€ ont été alloués au titre de la DETR pour 106 projets, pour une subvention moyenne de 96 000 €.

12,1 M d'€ ont été alloués au titre de la DSIL pour 69 projets pour une subvention moyenne de 173 000 €.



Retrouvez toutes les informations relatives en cliquant [ICI - AAP DETR DSIL 2024](#).

LA CYBER SECURITE : L'AFFAIRE DE TOUS !

En 2020, près de 30% des collectivités ont été victimes d'une attaque au rançongiciel. Cette même année a vu le nombre de cyberattaques bondir de 50% par rapport à 2019.

En 2023, les collectivités représentent 17% des victimes des attaques selon les derniers chiffres de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information).

Ces attaques touchent toutes les collectivités, de toutes tailles et sur tous les territoires.

Veillez trouver le dernier rapport de l'ANSSI du 23 octobre 2023 sur les attaques contre les collectivités locales, en cliquant sur ce lien : <https://www.cert.ssi.gouv.fr/uploads/CERTFR-2023-CTI-008.pdf>.

Un diagnostic des systèmes d'information et des pratiques dans les collectivités peut être réalisé par la gendarmerie.

Pour toute collectivité intéressée par ce diagnostic ou même plus largement pour une problématique cyber, vous pouvez vous rapprocher des services de la gendarmerie via l'adresse mail : cybergend44@gendarmerie.interieur.gouv.fr.

Veillez trouver aussi un guide « Cybersécurité : méthode clé en main pour sensibiliser les agents des collectivités » réalisé par l'AMF et Cybermalveillance.fr en cliquant sur le lien suivant : <https://www.amf.asso.fr/m/document/fichier.php?FTP=56f2b627965afd171c8c5e67cf853066.pdf&id=41549>

L'AMF 44 CONDAMNE DE NOUVELLES AGRESSIONS A L'EGARD DES MAIRES ET DES COMMUNES DE LOIRE-ATLANTIQUE

Le Conseil d'Administration dénonce les dernières violences à l'encontre des élus de Loire-Atlantique ce mois d'octobre. A l'occasion d'une réunion publique, la **Maire de Rezé et son équipe municipale** ont été victimes de menaces de mort, de poursuites à leurs domiciles et de violences physiques. La **mairie de Guémené-Penfao** a une nouvelle fois subi d'importantes dégradations dans la nuit du mercredi 11 au jeudi 12 octobre 2023. Le Président et le Conseil d'Administration de l'AMF 44 adressent aux Maires de Rezé et de Guémené-Penfao leur plein soutien et entendent se constituer partie civile sur les procédures en cours.



Pour rappel, le Président de l'AMF 44, **Maurice PERRION** (Maire de Ligné), et le référent de l'AMF 44, **Norbert SAMAMA** (Maire du Pouliguen) sur les violences faites aux élus ainsi que le service juridique de l'AMF 44, sont à la disposition des Maires et élus locaux agressés,

Les Maires et élus agressés peuvent s'ils le souhaitent informer le procureur de la République des faits les plus significatifs par mail (Voir la Convention AMF 44 / PARQUET envoyée par mail aux communes le 26 septembre dernier).

RECENSEMENT DES ECOLES A RÉNOVER PRIORITAIREMENT

Dans le cadre d'un plan gouvernemental de restauration écologique des écoles, la préfecture a lancé un recensement pour **identifier les écoles prioritaires à rénover**, notamment dans les zones rurales fragiles et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les communes peuvent ainsi adresser leurs besoins jusqu'au 20 novembre 2023 via le lien suivant :

<https://sgmap.sphinxdeclic.com>.



OPERATION DE COLLECTE ET DE RECYCLAGE DE TELEPHONES PORTABLES USAGES DANS LES COMMUNES

L'AMF 44 lance une opération inédite de collecte et de recyclage de téléphones portables usagés dans les Communes de Loire-Atlantique, dans le cadre de sa démarche partenariale avec l'opérateur Orange. Ce nouveau dispositif a un double intérêt : protéger l'environnement, avec une baisse de la pollution accrue, ainsi que réemployer les matériaux rares des téléphones portables recyclés.



La collecte de mobiles permettra aussi de soutenir l'économie sociale et solidaire, dont tous les bénéfices seront reversés par Orange au réseau Emmaüs International. Les appareils ainsi collectés seront renvoyés dans une filière de recyclage. Ainsi, les communes de Loire-Atlantique sont invitées à participer à cette opération citoyenne, pour sensibiliser la population et implanter un ou plusieurs collecteurs de recyclage (les accessoires comme les chargeurs ou les écouteurs peuvent être aussi collectés). Cette sensibilisation est d'autant plus importante puisque deux tiers des téléphones portables non-utilisés ne sont pas collectés. En France, 100 millions de mobiles usagés dorment dans les tiroirs.

Ce chiffre est alarmant lorsque l'on sait que les batteries au lithium contenues dans ces appareils sont inflammables au contact de l'air. Qui plus est, les téléphones sont le premier poste émetteur de CO2 et représentent 80% de l'impact carbone numérique dans le monde.

Pour ce faire, les communes participantes pourront commander une ou plusieurs boîtes via un espace en ligne Orange dédié à ce recyclage. Une fois le collecteur rempli, la commune devra le signaler sur son espace dédié pour qu'un transporteur puisse venir récupérer les téléphones usagés collectés.

Veuillez trouver en [cliquant ICI une présentation détaillée du dispositif et les modalités d'une mise en œuvre simplifiée dans les Communes de Loire-Atlantique.](#)

FORMATION DES ELUS LOCAUX : L'AGREMENT DE L'AMF 44 RENOUELÉ !

L'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalités de Loire-Atlantique (AMF 44) a été renouvelée dans son agrément par le ministère chargé des collectivités territoriales après avis du Conseil national de la formation des élus locaux (CNFEL) pour proposer aux élus locaux des formations liées à l'exercice de leur mandat.

Un nouveau programme de formation, travaillé par Mme Nelly SORIN, Maire de Vieilleville en charge de la formation des élus à l'AMF 44, sera proposé aux Maires, adjoint(e)s et élu(e)s des Communes et EPCI de Loire-Atlantique à compter du mois de décembre 2023.



L'AMF organise, du 20 au 23 novembre 2023, le 105e Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France. Plus de 10 000 élus locaux sont attendus au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Pensez à vous inscrire ! Les documents nécessaires vont vous être envoyés.

Le préprogramme des débats et forums qui s'y dérouleront vient d'être mis en ligne à cette adresse.

Cliquez [ICI](#) pour accéder au **PREPROGRAMME**.



LE RENOUVELLEMENT DES INSTANCES DE L'AMF

Lors du 105e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui aura lieu du 20 au 23 novembre prochains, **chaque adhérent à jour de cotisation est appelé à élire le Président, les trente-six membres du Bureau et les cent membres du Comité directeur de notre Association.**

Comme lors des dernières éditions, le vote se déroulera de manière dématérialisée sur une plateforme dédiée (www.amf.webvote.fr) sur laquelle :

- vous pouvez donner pouvoir à un autre adhérent jusqu'au 5 novembre
- ou voter vous-même pour les trois scrutins du 20 novembre 15h au 22 novembre 15h.

Vos paramètres d'accès vous parviendront dans les jours à venir nominativement par voie postale sous pli « personnel et confidentiel ». Pensez à bien les conserver jusqu'au jour du vote.

Pour assurer la confidentialité, le code d'activation est masqué sous un film à gratter.

Vous trouverez l'intégralité des informations sur la page dédiée du site internet de notre Association en cliquant [sur ce lien](#). Ainsi que dans notre foire aux questions en cliquant [sur ce lien](#).

Trois Maires sont candidats pour représenter les Maires de Loire-Atlantique au sein du Comité Directeur de l'AMF nationale : Rodolphe AMAILLAND (Maire de VERTOU), Anthony DESCLOZIERS (Maire de Sainte-Luce-Sur-Loire) et Alain HUNAUT (Maire de Châteaubriant et Président de la CC Châteaubriant-Derval).

UN PROGRAMME DEDIÉ AUX MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES DE LOIRE-ATLANTIQUE

L'ACCUEIL DES MAIRES PAR LES SENATEURS DE LOIRE-ATLANTIQUE AU SENAT

Les 5 sénateurs de Loire-Atlantique accueilleront les Maires et Présidents d'Intercommunalités du territoire pour un déjeuner afin d'échanger sur leurs problématiques et les enjeux des Communes et EPCI.

➔ **Mardi 21 novembre 2023 - 12h30**
Salon des Tapisseries - Sénat

Pour vous inscrire, veuillez indiquer votre participation par mail avant le 7 novembre auprès de Mme Laurence GARNIER, sénatrice de Loire-Atlantique, à l'adresse mail suivante : l.garnier@senat.fr.

(Réservé aux maires et présidents d'EPCI)



UN PETIT-DÉJEUNER AU MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Madame Sarah EL HAÏRY, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité et Monsieur Maurice PERRION, président de l'Association des Maires de Loire-Atlantique ont le plaisir de convier à **un petit-déjeuner les Maires et les élus de Loire-Atlantique** à l'Hôtel de Roquelaure - 244 boulevard Saint-Germain PARIS 7ème.

➔ **Mercredi 22 novembre 2023 - 9 h**

Vous pouvez vous inscrire via le lien suivant : [INSCRIPTION](#).

Les portes du ministère seront ouvertes dès 8h30
 Une pièce d'identité vous sera demandée à l'entrée.



**LE COCKTAIL AMF 44 DES MAIRES ET ELUS
LOCAUX DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Le Président et le Conseil d'Administration de l'AMF 44 ont le plaisir d'inviter les maires et les élus locaux de Loire-Atlantique sur le Salon des Maires de France.

➔ Mercredi 22 novembre 2023 - 15 h
Stand AMF - Parc Expo - Porte de Versailles - Pavillon 4, allée G, Stand n°52

Vous pouvez vous inscrire via le lien suivant : **INSCRIPTION.**



**DEJEUNER DES PRESIDENTS
D'INTERCOMMUNALITES, AVEC D.LISNARD,
PRESIDENT DE L'AMF, ET P.MOSCOVICI, 1ER
PRESIDENT DE LA COUR DES COMPTES**

Le Président de l'AMF David LISNARD convie les présidents d'intercommunalités présents au Congrès à un déjeuner, en présence de Pierre MOSCOVICI, 1er Président de la Cour des Comptes.

➔ Mercredi 22 novembre 2023 - 12h30
Salon République (au RDC du pavillon 5
(Réservé aux présidents d'intercommunalités)

Vous pouvez vous inscrire via le lien suivant : **INSCRIPTION DEJEUNER.**



**LE COCKTAIL CREDIT AGRICOLE DES MAIRES
ET ELUS LOCAUX DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Le Crédit Agricole Atlantique-Vendée organise un Cocktail pour les Maires de Loire-Atlantique, précédé à 11h de la présentation de leur nouveau guide "Le maire et l'énergie - mettre en œuvre la transition énergétique sur votre territoire"

➔ Mercredi 22 novembre 2023 - 11h30
Stand AMF - Parc Expo - Porte de Versailles - Pavillon 4, allée G, Stand n°131

Vous pouvez vous inscrire en confirmant votre inscription à nathalie.bizet@ca-atlantique-vendee.fr.



DÉPLOIEMENT DES SYSTÈMES DE VIDÉOPROTECTION

Dans le contexte actuel de menace terroriste élevée, il a été demandé aux préfets d'accélérer le déploiement des dispositifs de vidéoprotection afin de renforcer la sécurité des personnes et des biens. La vidéoprotection permet de dissuader de commettre des délits ou crimes, offre un outil performant aux forces de sécurité intérieure pour mieux intervenir et permet à la justice d'avoir des preuves matérielles lorsque des délits ou crimes sont commis. Ainsi, le Gouvernement place le déploiement de ces systèmes sur l'ensemble du territoire national en tant que priorité majeure dans la mobilisation des crédits alloués à la prévention de la délinquance.



Le ministre de l'Intérieur et la secrétaire d'État chargée de la citoyenneté et de la ville demandent aux préfets de se mobiliser personnellement pour accélérer la couverture du territoire en dispositifs de vidéoprotection. Ils soulignent que dans un contexte de menace terroriste élevée, tous les moyens disponibles doivent être pleinement exploités pour renforcer la sécurité des lieux considérés comme exposés au risque terroriste. Il appartiendra aux préfets d'apprécier les lieux concernés en fonction du contexte local et dans un dialogue constructif avec les collectivités.

Pour accélérer la mise en place de ces dispositifs, les préfets sont invités à engager un dialogue exigeant avec les collectivités territoriales concernées, qui sont responsables de la mise en œuvre des projets, avec le soutien de l'État, notamment sur le plan financier.



Communiqué de
presse
du 18 octobre 2023

RÉINTÉGRATION DES DÉPENSES D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN DANS LE FCTVA



À l'occasion de la loi de finances 2024, le Gouvernement a décidé d'étendre le fonds de compensation sur la taxe sur la valeur ajoutée aux aménagements de terrains, ce qui va représenter un soutien supplémentaire de 250 millions d'euros à l'investissement des collectivités.

À l'occasion du vote du prochain projet de loi de finances, plusieurs sujets seront traités notamment le niveau des dotations d'investissement et de la dotation globale de fonctionnement (DGF), le renforcement de la dotation sur les aménités rurales, la refonte des zones de revitalisation rurale (ZRR), la compensation de l'extension de la taxe sur les logements vacants ou encore le déploiement du plan France Ruralités.

L'une des premières mesures prévues sera l'extension du FCTVA aux dépenses d'aménagement qui permettra de soutenir TVA notamment les opérations d'aménagement de terrains sportifs, d'aménagement d'espaces verts et naturels, en lien avec les efforts de renaturation dans le cadre du Fonds vert et de la transition écologique.

Jusqu'en 2021, en effet, les dépenses d'aménagement de terrains étaient bien éligibles au FCTVA. Mais le gouvernement, à l'occasion de l'automatisation de ce fonds, avait rendu ces dépenses inéligibles. Depuis, les associations d'élus n'avaient eu de cesse que de demander leur réintégration.



LA QUESTION DES ASSURANCES POUR LES COLLECTIVITÉS

L'AMF 44 a été sollicitée plusieurs fois concernant les difficultés que traversent les collectivités pour pérenniser leurs contrats d'assurance, obtenir des contrats viables financièrement, voire même pour obtenir des réponses à leurs appels d'offres.

La situation n'est bien entendu pas limitée au département de Loire-Atlantique.

Les compagnies d'assurance invoquent la hausse des sinistralités pour augmenter leurs tarifs de façon conséquente. Elles n'hésitent plus non plus à menacer de résilier des contrats, même récents, si la collectivité n'approuve pas une hausse des primes. Enfin, certaines collectivités se sont vues confrontées à l'absence de réponse à leurs appels d'offres. La question de la sinistralité a pris sa source dans les diverses intempéries et catastrophes naturelles survenues depuis 2022. Les assureurs invoquent également la hausse des incivilités, et la prolifération des agressions à l'encontre des élus.

Ces considérations se répercutent sur l'ensemble des collectivités de France, y compris celles qui ne sont pas concernées par ces sinistres particuliers.

L'AMF est bien entendu saisie de la question. Celle-ci fera l'objet d'une réunion lors du congrès des Maires 2023.

Une question sur le sujet est pendante au Sénat en date du 19 septembre 2023. Elle attend une réponse.

Enfin, le ministre de l'Économie a élargi tout récemment la compétence du Médiateur de l'assurance aux différends entre un assureur et une collectivité et a lancé une mission pour réfléchir à des solutions sur le long terme.

Mercredi 22 novembre au Congrès des Maires de France

09h30 à 11h00 FORUM | Y a-t-il encore un assureur pour ma commune ? (Salle Egalité)



ATTRIBUTIONS AUX COMMUNES DE LA DOTATION POUR LES TITRES SÉCURISÉS 2023

À compter de 2023, la dotation annuelle de fonctionnement en faveur des communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité électroniques est composée d'une part forfaitaire attribuée à chaque station en fonctionnement dans la commune et d'une part variable attribuée pour chaque station en fonction du nombre de demandes de passeports et de cartes nationales d'identité enregistrées au cours de l'année précédente, selon un barème fixé par décret.

L'arrêté du 29 septembre 2023 donne le montant attribué à chaque commune. La publication de cet arrêté vaut notification des attributions individuelles.

Les montants constatés par cet arrêté peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa publication.

Arrêté du 29 septembre 2023 portant notification des attributions individuelles de la part forfaitaire et de la part variable de la dotation relative à l'enregistrement des demandes et à la remise des titres sécurisés aux collectivités territoriales au titre de l'exercice 2023 en application de l'article L. 2335-16 du code général des collectivités territoriales

L'OBLIGATION DE TRI DES BIODÉCHETS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2024

Au 1er janvier 2024, tous les biodéchets (déchets biodégradables issus des parcs et jardins, déchets alimentaires, de cuisine, produits par les restaurants, les cantines...) devront être triés pour être valorisés. Selon l'article L.541-21-1 du Code de l'environnement, tous les producteurs et détenteurs de biodéchets sont concernés (ménages, collectivités...). Cette nouvelle obligation s'applique également aux services publics de gestion des déchets.

Pour la respecter, communes, EPCI ou syndicats peuvent installer une collecte séparée suivie d'une valorisation industrielle (collecte des biodéchets pour les amener dans une installation de compostage ou de méthanisation). Mais ce n'est pas obligatoire s'ils mettent en place d'autres mesures comme le tri à la source et la valorisation sur place (actions d'incitation au compostage individuel, mise à disposition de composteurs, compostage de quartier...).

Le tri à la source et la valorisation sur place correspondent au compostage individuel. Dans ce cas, il s'agit d'une décision individuelle de chaque ménage. La collectivité peut les inciter au compostage domestique, par exemple en leur fournissant de la documentation technique ou des composteurs. Il existe une variante appelée compostage de proximité (ou de quartier). La collectivité aménage une plateforme de compostage (ou un parc de plusieurs composteurs). Les habitants (généralement inscrits sur une liste d'utilisateurs) amènent leurs biodéchets et peuvent parfois récupérer du compost.

La collecte séparée peut prendre la forme d'une collecte en point d'apport volontaire (les habitants y amènent leurs biodéchets, souvent contenus dans un emballage en papier) ou une collecte en porte à porte (les ménages disposent d'un bac spécifique qui est collecté généralement toutes les semaines). La collectivité collecte les biodéchets contenus dans les points d'apport volontaire ou dans les bacs de collecte séparée, pour les amener dans une installation de compostage ou une installation de méthanisation. La collectivité doit également s'assurer qu'elle dispose des débouchés pour le retour au sol du compost ou du digestat de méthanisation. Nous attendons toujours la parution d'un décret « socle commun » fixant les normes de qualité de ces produits afin de pouvoir discuter de leur valorisation avec le monde agricole.

Pour l'instant, il n'y a pas de sanction prévue. Il n'y a pas non plus d'obligations pour les ménages, ni d'objectifs de performances pour la collectivité. Toutefois, la valorisation des biodéchets est une obligation européenne et il ne sera plus possible de mettre en décharge ou en centre de valorisation énergétique des résidus contenant des biodéchets à partir de 2025.



Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC)

Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

LES MEMBRES DU BUREAU DE L'AMF 44



Maurice PERRION
Maire de Ligné
Président



Alain HUNAUT
Maire de
Châteaubriant
1er Vice-Président



Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
2ème Vice-Président



Danielle CORNET
Maire de
Pontchâteau
3ème Vice-Présidente



Johann BOBLIN
Maire de La
Chevrolière
Trésorier



Sylvie CAUCHIE
Maire de Besné
Trésorière-adjointe



Nicolas CRIAUD
Maire de Guérande
Secrétaire



Sandra IMPERIALE
Maire de
Bouguenais
Secrétaire-adjointe



Aurélie MEZIERE
Maire de Plessé
Chargée de la
ruralité et égalité
femme/ homme



Nelly SORIN
Maire de
Vieilleville
Chargée de la
formation des élus



Thierry AGASSE
Maire de Saint
Julien de Concelles



Jean-Pierre BELLEIL
Maire de Joué sur
Erdre



Jean-Michel BRARD
Maire de Pornic



Dominique DAVID
Maire de Derval



Jean-Sébastien GUITTON
Maire d'Orvault



Carole GRELAUD
Maire de Couëron



Jean-Louis MOGAN
Maire de Missillac



Laurent ROBIN
Maire de
Machecoul-Saint-
Même



Laurent TURQUOIS
Maire de Saint
Sébastien sur Loire

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMF 44



Bertrand AFFILE
Maire de Saint
Herblain



Stéphan BEAUGE
Maire de Saint
Philbert de Grand-
Lieu



Christine BLANCHET
Maire de
Loireauxence



Agnès BOURGEOIS
Maire de Rezé



Pascale BRIAND
Maire des Moutiers
en Retz



Hubert DELORME
Maire de
Saint Molf



Marie-Cécile GESSANT
Maire de Sautron



Marie-Pierre GUERIN
Maire de la
Meilleraye de
Bretagne



Julien LE METAYER
Maire de Sucé sur
Erdre



Xavier LOUBERT
Maire de Trans sur
Erdre



Vincent MAGRE
Maire de La Haye
Fouassière



Rémy NICOLEAU
Maire de Saint
Etienne de Montluc



Jean-Claude PROVOST
Maire de
Nozay



Alain ROYER
Maire de
Treillières



Norbert SAMAMA
Maire du Pouliguen
Réfèrent
sur les violences
faites aux élus



Alain VEY
Maire de
Basse-Goulaine



Nadine YOU
Maire de Mésanger

Les membres associés à titre consultatif



Michel MENARD
Président du
Conseil
Départemental



Johanna ROLLAND
Maire de Nantes



David SAMZUN
Maire de Saint
Nazaire

**FORMATION “AMELIORER SA PRISE DE PAROLE EN PUBLIC”
6 DÉCEMBRE 2023**

Dans le cadre de son programme de formation, l'AMF 44 propose aux élu(e)s une nouvelle session de formation « **PRISE DE PAROLE EN PUBLIC** » **LE 6 DECEMBRE PROCHAIN, de 9h à 17h**, dans ses locaux (3, rue Roland GARROS – ORVAULT).

En effet, la prise de parole en public fait partie du quotidien d'un élu, que ce soit devant d'autres élus, des citoyens ou des partenaires de la collectivité. S'exercer est incontournable pour gérer son stress, ses notes et maîtriser son discours et ses réactions corporelles.

Pour ce faire, nous vous proposons une formation assurée par un formateur expert, journaliste, producteur de radio et animateur d'évènements, **David RIVAL**.

Cette formation utilise l'univers de la radio comme support pédagogique. Très appréciée des élus, veuillez trouver un aperçu de la formation en vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=OjfAvn79xCo>.

Pour vous informer sur cette formation et vous inscrire, vous trouverez la fiche pédagogique et le bulletin d'inscription via les liens suivants :

- [LA FICHE PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION](#)
- [LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION](#)

UNE SESSION DE PERFECTIONNEMENT (NIVEAU 2) EST AUSSI PROPOSÉE LE LENDemain, SOIT LE JEUDI 7 DÉCEMBRE.

L'AMF 44 est agréée pour la formation des élus par le ministère de l'Intérieur. Les frais engagés par l'élu(e) qui participe à ces formations sont donc remboursés au titre des crédits formation inscrits dans le budget de la collectivité ou du DIF élu.

Les maires et élus locaux recevront aussi courant le mois de décembre le nouveau programme de formations à destination des élus pour le 1er semestre 2024.

**Notre équipe administrative
est à votre service.**



Laurent GUYOT
Directeur Général



Magalie POIRIER
Juriste



Marie-Isabelle CAILLON
Assistante de direction

L'Actus des élus - n°4

Novembre 2023 - Co-directeurs de la publication : Maurice PERRION, Président, et Rodolphe AMAILLAND, vice-président en charge de la Communication.

Rédaction/Conception: Laurent GUYOT, Magalie POIRIER et Marie-Isabelle CAILLON.

© Crédits photo : AMF 44, Romain KERSULEC, Thomas SANSON / AFP, Ministère de la transition écologique, toutes les Communes et EPCI des membres du conseil d'administration de l'AMF 44 et le Conseil départemental de Loire-Atlantique.